



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°7
Réunion du 12 octobre 2023

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : M. FOFANA, M. BORDET (CD), A. VIAUD (CD).

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00</u> sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

Dossier N°112	03/10/2023	500732	BAGNEUX COM	Souhaite engager une équipe en U15F à 8.	La 3CD prend note et procède à l'intégration de votre équipe en u15F à 8
Dossier N°113	06/10/2023	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délais : ANCIENS D5 du 08/10/2023 - n°27097216 NEUILLY OLYMPIQUE 3 / CHATILLONNAIS SCM 3	NEUILLY OLYMPIQUE 3 : 3 points (5 buts) CHATILLONNAIS SCM 3 : -1 Point (0 but) 2ième Forfait de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 3 Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°114	06/10/2023	542423	JSC NANTERRE	Forfait général de leur équipe U18 D4 Poule B	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe U18 D4 Poule B. Forfait général de l'équipe de JSC NANTERRE Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°115	06/10/2023	581143	MEUDON FC	Dérogation horaire : ANCIENS D2 à 10h00 STADE GÉO ANDRÉ 1	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°116	06/10/2023	500051	ACBB	Demande de report de match ; Suite à la mise à disposition du complexe Marcel Bec par le propriétaire pour un tournoi d'entreprise privée. U16 D1 du 22/10/2023 - n°25948541 ACBB 3 / RUEIL MALAMISON 2	La 3CD décide de reporter cette rencontre au DIMANCHE 29/10/2023
Dossier N°119	06/10/2023	520810	CHEMINOTS OUEST	Nous informe d'un doublon de match en U18 D3 suite à la coupe Gambardella. U18 D3 du 15/10/2023 – n°25947228 CHEMINOTS OUEST 21 / ARARAT ISSY 21	Suite à un doublon de l'équipe de Cheminots Ouest du dimanche 15 octobre 2023 avec au programme un match de Championnat u18 D3 de District et un match de Coupe Gambardella. Pour rappel le match de Coupe Gambardella est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District. Par conséquent, après consultation des calendriers respectifs, la Commission des Compétitions décide que le match cité en objet ci- dessous est <u>reporté au DIMANCHE 5 NOVEMBRE.</u> U18 D3 du 15/10/2023 – n°25947228 CHEMINOTS OUEST 21 / ARARAT ISSY 21

Dossier N°120	07/10/2023	500561	NANTERRE ES	Souhaite engager une équipe en U15F, U18F et Séniors F	La 3CD prend note et procède à l'intégration de votre équipe en u15F à 8 et u18F à 8 et reviens vers vous concernant les Séniors F à 8
Dossier N°121	08/10/2023	540588	STADE Français	Souhaite engager une équipe en U18 D4 Poule B en alternance avec les U18 D2 et jouer à 15H.	La 3CD prend note et reviendras vers vous prochainement
Dossier N°123	06/10/2023	520810	CHEMINOTS OUEST	Dérogation : Réception mail du club de CHEMINOTS OUEST nous informant du terrain de repli suite à la suspension de terrain ; La rencontre Séniors D3 du 15/10/2023 - n°25914355 - CHEMINOTS OUEST 1 / FC RUEIL MALMAISON 2 se jouera au STADE DOMINIQUE ROCHETEAU A 17H30	La 3CD prend note des installations pour cette rencontre.
Dossier N°124	06/10/2023		3CD	ANCIENS D4 du 08/10/2023 - n°25923214 PARIS ANTILLES 31 / ANTONY FOOT EVOLUTION 32	Suite au retour de la Ligue de Paris nous informant du non-règlement de la 1* quote part licences pour la saison 2023/2024. La Commission des Compétitions suit la décision ainsi que la demande de la Ligue de Paris et donne match perdu par pénalité au club de PARIS ANTILLES FOOT pour la rencontre ci-dessus (-1point) 0 but pour donner le gain à ANTONY FOOT EVOLUTION (3points) 0 but.
Dossier N°125	06/10/2023	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Souhaite engager une équipe en U18F à 8.	La 3CD prend note et procède à l'intégration de votre équipe en u18F à 8
Dossier N°126	09/10/2023	524440	RUEIL MALMAISON	Demande inversion/report de matchs au mois d'octobre.	La 3CD prend note et réajustera au mieux les rencontres concernées
Dossier N°127	09/10/2023	500732	BAGNEUX COM	Forfait général de leur équipe U11F	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe U11F. Forfait général de l'équipe U11F Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°128	09/10/2023	500009	GARENNE COLOMBES	Nous informe d'un problème d'alternance en U14 D5	La 3CD prend note et réajustera au mieux les rencontres concernées

Dossier N°129	10/10/2023	539013	RACING CFF	Forfait avisé hors délai : U13 Label du 07/10/2023 - n°27348254 RACING CFF 2 / VANVES STADE 1	1er Forfait de l'équipe U13 Label de VANVES STADE Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°130	10/10/2023	550679	MONTROUGE FC	Nous informe qu'il leur manque une équipe U12 suite à leur engagement.	La 3CD prend note et transmet l'info à la Commission du Foot Educatif Masculin
Dossier N°131	09/10/2023	850456	CHATILLON AS FOOT EN SALLE	Dérogation horaire : Futsal D1 à 21H30	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°132	09/10/2023			Réception mail de l'arbitre ; Nous informant du forfait du club de JEUNES D'ANTONY ASS 31 ANCIENS D3 du 08/10/2023 - n°25922413 CLICHY S/SEINE US 2 / JEUNES D'ANTONY ASS 1	CLICHY S/SEINE US 32 : 3 points (5 buts) JEUNES D'ANTONY 31 : -1 Point (0 but) 1er Forfait de l'équipe JEUNES D'ANTONY 31 Amende 30€, plus les frais d'arbitrage à la charge de JEUNES D'ANTONY 31 (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°133	10/10/2023			Réception mail de l'arbitre ; Nous informant du forfait du club de CHEMINOTS OUEST AS 21 U14 D5 Poule C du 07/10/2023 - n°27139588 CHEMINOTS OUEST AS 1 / GENNEVILLIERS CSM 2	CHEMINOTS OUEST AS 21 : -1 point (0 but) GENNEVILLIERS CSM 22 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait de l'équipe CHEMINOTS OUEST AS 21 Amende 30€ plus les frais d'arbitrage à la charge de CHEMINOTS OUEST AS 1 (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°134	10/10/2023	539013	RACING CFF	Désengagement de leur équipe U12 Poule H	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe U12 Poule H. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°135	10/10/2023	542423	JSC NANTERRE	Dérogation horaire : ANCIENS D1 à 9H30 U16 D4 à 13H30	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°136	10/10/2023			Réception FMI, Forfait avisé hors délai U13 Poule B du 07/10/2023 - n°27348962 SURESNES JS 1 / CHATILLONNAIS SCM 2	1er Forfait de l'équipe U13 Poule B de CHATILLONNAIS SCM 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°137	10/10/2023			Réception FMP, Forfait avisé hors délai FUTSAL D1 du 07/10/2023 - n°26086399 SURESNES FUTSAL 1 / LES PETITS PAINS 1	SURESNES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) LES PETITS PAINS 1 : -1 Point (0 but) 1er Forfait de l'équipe LES PETITS PAINS 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) et les frais de tous les officiels à la charge du club LES PETITS PAINS
Dossier N°138	11/10/2023	564504	VLG FUTSAL	Nous informe d'un doublon de match ; suite à un match de coupe Nationale. FUTSAL D1 du 17/10/2023 – n°26086409 VLG FUTSAL / CHATILLON FOOT SALLE	Suite à un doublon de l'équipe de VLG Futsal le mardi 17 octobre 2023 avec au programme un match de Championnat Séniors Futsal de District et un match de Coupe Nationale Futsal. Pour rappel le match de Coupe Nationale Futsal est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District. Par conséquent, Après consultation des calendriers respectifs, la Commission des Compétitions décide que le match cité en objet ci-dessous est reporté au MARDI 7 NOVEMBRE. FUTSAL D1 du 17/10/2023 – n°26086409 VLG FUTSAL / CHATILLON FOOT SALLE
Dossier N°139	11/10/2023			Réception FMP, Forfait avisé hors délai U13 Poule B du 07/10/2023 - n°27348958 COURBEVOIE SPORTS 2 / SCEAUX 2	1er Forfait de l'équipe U13 Poule B de SCEAUX 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°140	11/10/2023			Réception FMP, Forfait avisé hors délai U13 Poule du 07/10/2023 - n°27348705 ANTONY ASS JEUNES 1 / BAGNEUX COM 23	1er Forfait de l'équipe U13 Poule de BAGNEUX COM 23 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°141	11/10/2023	540588	STADE Français	Désengagement de leur équipe U13 Poule B	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe U13 Poule B. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°142	11/10/2023	500692	MEUDON AS	Forfait avisé : U15F du 14/10/2023 - n°27375019 AS MEUDON 1 / CLICHY S/SEINE US 1	AS MEUDON 1 : -1 point (0 but) CLICHY S/SEINE US 1 : 3 points (5but) 1er Forfait avisé de l'équipe AS MEUDON U15F
Dossier N°143	12/10/2023	542440	RUEIL MALMAISON	Forfait avisé : U11 P OULE J du 14/10/2023 - n°27358811 VOLTAIRE CHAT M 3 / RUEIL MALMAISON 3	1er Forfait de l'équipe de RUEIL MALMAISON U11 POULE J
Dossier N°144	12/10/2023	500732	BAGNEUX COM	Match inversé ; U14 D5 Poule D du 14/10/2023 - n°27158950 BAGNEUX COM 3 / PLESSIS ROBINSON 4	Suite au courriel du club de Bagneux COM du 12/10/2023 accompagné de l'attestation du Service des Sports de la ville de Bagneux nous informant de l'annulation de la mise à disposition des installations de Bagneux. Conformément au RSG à partir du moment où un club ne peut recevoir la 3CD se réserve le droit d'inverser la rencontre. Par conséquent, après consultation des calendriers respectifs, la Commission des Compétitions décide que le match cité en objet ci-dessous U14 D5 Poule D du 14/10/2023 - n°27158950 BAGNEUX COM 3 / PLESSIS ROBINSON 4 <u>est INVERSE et se jouera au Plessis Robinson sur le Terrain N°1, coup d'envoi à 15h30.</u>
Dossier N°145	12/10/2023	500748	VANVES STADE	Forfait avisé : U13 Label du 14/10/2023 - n°27348264 VANVES STADE 1 / SAINT CLOUD 1	1er Forfait de l'équipe U13 Label de VANVES STADE 1
Dossier N°146	12/10/2023	500706	ISSY LES MLX	Réception mail ; demande inversion ou report du match en U14 D5, U14 D5 Poule B - n°27139049 ISSY LES MLX 4 / CHATILLONNAIS SCM 1	Suite à plusieurs échanges entre les 2 clubs via Footclubs, Demandant le report ou l'inversion de la rencontre référencée ci-dessus, Après consultation des calendriers respectifs, la Commission des Compétitions décide que le match cité en objet ci-dessous :

					U14 D5 Poule B - n°27139049 ISSY LES MLX 4 / CHATILLONNAIS SCM 1 <u>Est reporté au SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023.</u>
Dossier N°148	13/10/2023	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délai ANCIENS D5 du 15/10/2023 – n°27097223 CHATILLONNAIS SCM 3 / VANVES STADE 2	CHATILLONNAIS SCM 3 : -1 point (0 but) VANVES STADE 2 : 3 Points (5 buts) 3eme Forfait de l'équipe ANCIENS D5 CHATILLONNAIS SCM 3 Amende 90€ (voir Annexe Financière n°2) + 180€ FORFAIT GENERAL

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Anciens D4

08/10/2023 – n° 25923216 Nanterre Ajsc 33 / Stade Francais 31

Séniors D4

08/10/2023 – n° 27122898 Bagneux Com 2 / Ville D'Avray Us 2

U14 D5 Poule D

07/10/2023 – n° 27158947 Antony Foot Evolutio 24 / Vanves Stade 22

U14 D5 Poule E

07/10/2023 – n° 27140752 Colombes Lso 21 / Garenne Colombes Af 22

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U13 Poule A

07/10/2023 – n° 27348708 Fontenay Aux Roses 1 / Nanterre Es 3

U13 Poule B

07/10/2023 – n° 27348960 Neuilly O. 2 / Garenne Colombes Af 2

U13 Label

07/10/2023 – n° 27348252 Levallois Sc 1 / Boulogne Bil. Ac 2

07/10/2023 – n°27348255 St Cloud Fc 1 / Neuilly O. 1

U12 Poule A

07/10/2023 – n°27353828 Sevres F.C. 92 22 / Aca 22

U12 Poule D

07/10/2023 – n° 27347055 Clichy S/Seine U.S. 23 / Rueil Malmaison Fc 23

07/10/2023 – n°27347057 Gennevilloise Es 21 / Levallois Sc 22

07/10/2023 – n°27347058 Villeneuve Garenne 23 / Cheminots Ouest L'As 21

U12 Poule E

07/10/2023 – n° 27347321 Gennevilloise Es 22 / Levallois Sc 23

07/10/2023 – n°27347322 Villeneuve Garenne 24 / Cheminots Ouest L'As 22

U12 Poule F

07/10/2023 – n° 27347464 St Cloud Fc 22 / Courbevoie Sports 23

U12 Poule H

07/10/2023 – n° 27347884 St Cloud Fc 24 / Courbevoie Sports 25

U12 Espoir Poule A

07/10/2023 – n° 27353754 St Cloud Fc 21 / Courbevoie Sports 22

U13F Poule B

07/10/2023 – n° 27360736 Csm Clamart Foot 1 / Boulogne Bil. Ac 1

U11 Poule B

07/10/2023 – n° 27355898 Suresnes J.S. 2 / Fc Blr 1

U11 Poule C

07/10/2023 – n° 27356065 St Cloud Fc 2 / Colombienne Foot Es 3

U11 Poule H

07/10/2023 – n° 27359398 Sceaux Fc 1 / Rueil Malmaison Fc 1

U11 Poule I

07/10/2023 – n° 27358521 Sceaux Fc 2 / Rueil Malmaison Fc 2

U11 Poule J

07/10/2023 – n° 27358797 Sceaux Fc 3 / Rueil Malmaison Fc 3

U10 Poule B

07/10/2023 – n° 27344263 Fc Blr 21 / Suresnes J.S. 21

U10 Poule C

07/10/2023 – n° 27344383 Fc Blr 22 / Suresnes J.S. 22

U10 Poule D

07/10/2023 – n° 27344503 Fontenay Aux Roses 21 / Garches Vaucr 21

U10 Poule E

07/10/2023 – n° 27344623 Fontenay Aux Roses 22 / Garches Vaucr 22

U10 Poule F

07/10/2023 – n° 27344748 Rueil Malmaison Fc 23 / Boulogne Bil. Ac 24

U10 Poule J

07/10/2023 – n° 27345107 Villeneuve Garenne 24 / Voltaire Chat. M. Ss 23

U11F Poule C

07/10/2023 – n° 27360904 Gennevilloise Es 1 / Puteaux Csm 1



FICHES PLATEAUX

- PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U8

07/10/2023 MONTRouGE FC 92 / BOURG LA REINE

07/10/2023 MALAKOFF USM / MEUDON AS

07/10/2023 CHATILLONNAIS SCM / CLAMART CSM

07/10/2023 ISSY LES MLX / VANVES STADES / ARARAT ISSY AS

07/10/2023 SEVRES FC / ACBB

07/10/2023 ANTONY FOOT / JEUNES D'ANTONY AS / SCEAUX / VILLE D'AVRAY US

07/10/2023 NANTERRE ES / GENNEVILLIERS CSM

07/10/2023 GARENNE COLOMBES / NEUILLY OLYMPIQUE

07/10/2023 ASNIERES FC / GARENNE COLOMBES

07/10/2023 GARCHES VAUCRESSON / SAINT CLOUD

07/10/2023 LEVALLOIS SC / RACING CFF

07/10/2023 ACADEMIE CLUB ASNIERES / GENNEVILLOISE ES / VILLENEUVE LA GARENNE

07/10/2023 NANTERRE JSC / COLOMBES LSO / SURESNES JS

ENGAGEMENTS - District 92

FUTSAL U17			FUTSAL U8-U9		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
546651	SCEAUX FC	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
			500051	ACBB	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
			850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

FUTSAL U6-U7		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

C.D.I.F – Groupe F.M.I.

Réunion du Jeudi 12 Octobre 2023

P.V. N° 2

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

Excusé :

=====

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Une réunion en Visio a eu lieu le vendredi 29 septembre. La C.D.I.F. regrette le faible nombre de clubs présents alors que dès la première journée nous rencontrons les insuffisances sur quelques rencontres.

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Il est anormal que malgré les bugs, sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

De plus, la commission a transmis à la Commission Départementale des Statuts et Règlements, l'ensemble des dossiers avec un manque de dirigeants sur le banc de touche.

Rappel : en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financier du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financier du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

L'application de l'article 19 et suivant :

- Pour une équipe de jeunes, 2 dirigeants ou éducateurs majeurs licenciés doivent accompagner l'équipe
- L'un doit être le dirigeant responsable, présent sur le banc toute la rencontre
- L'autre peut être (c'est la tolérance admise)
- Ou sur le banc de touche
- Ou arbitre assistant (dans ce cas cela peut être un mineur de + de 16 ans avec une licence « dirigeant »
- Ou délégué de club

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Courrier des clubs

SEVRES F.C. 92, pour U16 D5

COM BAGNEUX, pour seniors D4

L'utilisation de la tablette comme feuille de match est une obligation quand tout fonctionne, ce qui est le cas puisque vous nous indiquez voir certains joueurs et pas d'autres ;

FootCompagnon permet simplement d'avoir une vue sur la licence.

Si votre joueur n'a pas les 4 jours de qualification nécessaire, Footclub et la FMI vous donneront une indication « non valide »

Indication non visible sur footcompagnon.

Donc passer à la feuille papier dans ce cas peut vous être reproché et vous valoir des sanctions en cas de réserves.

Amende pour feuille de match signée par un mineur sur la FMI

Football à 11

Match n° 27139044 – F.C. ISSY les MOULINEAUX (U14 D5)

Match n° 27136469 – NANTERRE J.S.C. (U14 D5 A)

Match n° 27140753 – J.S. SURESNES (U14 D5 E)

Match n° 27140754 – A.S. CHEMINOTS OUEST (U14 D5 E)

Match n° 25947224 – A.S. VOLTAIRE CHATENAY 5U18 D3)

Match n° 25948720 – U.S. VILLE D'AVRAY (U16 D3)

Match n° 25983801 – MONTROUGE F.C. 92 (U16 D5)

Football Educatif

Match n° 27344621 – STADE FRANÇAIS (U10 E)

Match n° 27344501 – STADE FRANÇAIS (U10 D)

Match n° 27344502 – MONTROUGE F.C. 92 (U10 D)

Match n° 27344622 – MONTROUGE F.C. 92 (U10 E)

Match n° 27344866 – MALAKOFF USM (U10 H)

Match n° 27345104 – C.S.M. PUTEAUX (10 J)

Match n° 27346856 – ARARAT ISSY (U12 C)

Match n° 27349077 – E.S. COLOMBIENNE (U13 D)

Match n° 27354473 – E.S. COLOMBIENNE (U13 F)

Match n° 27356063 – F.C. BOURG la REINE (U11 C)

Match n° 27358524 – F.C. ISSY les MOULINEAUX (U11 I)

Match n° 27358799 – U.S.M. MALAKOFF (U 11 J)

Match n° 27358800 – F.C. ISSY les MOULINEAUX (U11 J)

Match n° 27359400 – U.S.M. MALAKOFF (U11 H)

Match n° 27360737 – ANTONY FOOT EVOLUTION(U13F)

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 24 octobre à 12h au district.

Pour absence de codes ou chargeur pour accéder à la feuille de match (cas n°2)

U14

D5 : 27158948 6 F.C. SCEAUX

U 11

Poule I : 27358521 – F.C. SCEAUX

Pour le reste de toutes les rencontres non transmises, l'absence de

Remontée des logs ne nous permet pas d'analyser les rencontres et de

Nous rendre compte si l'un des 2 clubs en présence est fautif.